



Arcachon
expansion

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 033-439504960-20240307-2024030706-DE

S²LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Jeudi 7 mars 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, DAVID, DELEPAUX, PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE

Pouvoirs :

MR DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames BORDEDEBAT, LAFONTAINE, DUBROCA, FOULON
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
Messieurs BONNIN, DE SAINT ROMAIN, SEGURA, URIOT, FANARA, MONS

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024030706 : CREATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'article R.2221-28 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'habilitation de la Directrice Générale d'Arcachon Expansion en date du 15 décembre 2020.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Comme chaque année, il convient de procéder au recrutement de contractuels dans le cadre de l'accroissement d'activité au cours de l'année 2024.

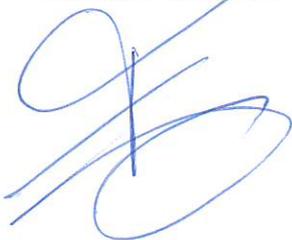
Vous trouverez ci-dessous, la liste des besoins en renfort saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activité :

Office de tourisme	Contrats saisonniers	19 mois
	Stagiaire	6 mois
Culture	Contrat CDD (expos)	2 mois
	Stagiaire	6 mois
Palais des congrès	Contrat CDD	12 mois
	Stagiaire	12 mois
Animations	Contrat CDD	12 mois
	Contrat CDD	4 mois
	Stagiaire	6 mois
Direction Générale	Stagiaire	6 mois

Cette délibération n'appelant aucune observation, M. FOULON demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **D'APPROUVER la création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'accroissement d'activité et/ou saisonnier pour l'année 2024**
- **CONSTATER que les crédits afférents sont inscrits au chapitre 012 des budgets respectifs**

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le jeudi 7 mars 2024

Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion

